

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS409/6
3 juin 2010

(10-3087)

Original: anglais

UNION EUROPÉENNE ET UN ÉTAT MEMBRE – SAISIE DE MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES EN TRANSIT

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par la Chine

La communication ci-après, datée du 31 mai 2010 et adressée par la délégation de la Chine à la délégation de l'Union européenne, à la délégation du Brésil et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémorandum d'accord"), la Chine informe par la présente l'Union européenne ("UE") et les Pays-Bas qu'elle désire être admise à participer aux consultations demandées par le Brésil, au titre de l'article 4 du Mémorandum d'accord, de l'article 64:1 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC") et de l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 ("GATT de 1994"), au sujet de la saisie de médicaments génériques en transit dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 19 mai 2010 (WT/DS409/1).

En tant qu'important partenaire commercial bilatéral de l'UE et des Pays-Bas et grand pays producteur de médicaments génériques, la Chine a donc un intérêt substantiel dans les consultations en question. J'attends votre réponse.
